



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Jean-de-Matha
— Force et nature! —

L'INFO MATHA

— PRINTEMPS-ÉTÉ 2024 | VOTRE BULLETIN MUNICIPAL —

— NOS ORGANISMES

Association des villégiateurs du lac Berthier
associationlacberthier@gmail.com

Association pour la protection de l'environnement du lac Noir et de la rivière Noire (APELNRN)
514 592-6989 | apelnrn.ca

Au Coeur des femmes
450 886-9171 | 60, rue Archambault

Carrefour jeunesse-emploi de la Matawinie
450 886-9220 | cjematawinie.qc.ca

Centre d'alphabétisation populaire Matawinie Est
450 889-1912

Association de protection du lac Mondor
lacmondor.com

La Corde à Linge
450 756-7136 | 180-A, rue Sainte-Louise
lacordealinge2021@gmail.com

Les Chevaliers de Colomb – Conseil 7661
450 803-3384

Le Chœur de Matha
choeurdematha.com

Club de pétanque Louis-Cyr
450 803-4562

CPE Pain de sucre
450 886-2958 | 180, rue Lessard

Défi-Famille Matawinie
450 886-0458 | 244, rue Sainte-Louise

Denrées Matha et ses voisins
450 886-0222

Les Cuisines collectives
450 886-1944 | www.cuisinesdematha.com

Les Étoiles argentées - Club FADOQ
450 886-5039

Fabrique Saint-Jean-de-Matha
450 886-3747

L'Abbaye Val Notre-Dame
abbayevalnotredame.ca

Club motoneige Guillaume-Tell
450 886-3216 | clubmotoneigeguillaumetell.com

La Guilde du Pain d'Épices
450 886-2542 | paindepice.org

Maison des jeunes Le Gros orteil
450 886-0185 | 85, rue Principale

Maison Louis-Cyr
450 886-1666 | maisonlouiscyr.com

Mouvement écologique Mathalois
450 886-3297

Regroupement des voisins du lac Noir
www.facebook.com/regroupementdesvoisinsdulacnoir

Quad Mégaroues
megaroues@hotmail.com

— NUMÉROS IMPORTANTS

- › Urgence / Incendie / Ambulance / Police **911**
- › Aide abus aînés 1 888 489-2287
- › Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
- › Centre de prévention du suicide de Lanaudière 1 866 277-3553
- › Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) Lanaudière 450 756-4555
- › État des routes 511
- › Info-Crime 1 800 711-1800
- › INFO-SANTÉ 811
- › Le Carrefour canin de Lanaudière 450 752-2646
- › SOS violence conjugale 1 800 363-9010

— SOMMAIRE



04

— MOT
DU MAIRE



05

— INFORMATIONS
MUNICIPALES



7

— LOISIRS
ET CULTURE



13

— URBANISME
ET ENVIRONNEMENT



20

— SERVICE
INCENDIE



22

— BIBLIOTHÈQUE



23

— ORGANISMES



SUIVEZ-NOUS   
municipalitestjeandematha.qc.ca
Abonnez-vous à l'Infolettre !

Prochaine parution
du bulletin :
Septembre 2024
Date de tombée :
1^{er} août 2024

MOT DU MAIRE

Sylvain Roberge
Maire



Johnny Martel
Conseiller
siège n° 1



Emilien Cotton
Conseiller
siège n° 2



Sonia Bruneau
Conseillère
siège n° 3



Stéphanie Drainville
Conseillère
siège n° 4



Martin Coulombe
Conseiller
siège n° 5



Luc Lefebvre
Conseiller
siège n° 6



5 053 MERCI!

Tout d'abord, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons officiellement passé le cap des 5 000 citoyens. Ce sont maintenant 5 053 personnes qui ont fait le choix de s'établir dans notre belle municipalité. Souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus!

Le beau temps est enfin arrivé, et plusieurs nouveautés sont à venir cet été. Le camp de jour offrira pour la première fois cette année des semaines de camp spécialisé, où les jeunes auront l'occasion de vivre une immersion dans un sport particulier (golf, cheerleading, vélo de montagne, etc.). Au centre culturel, l'humoriste Bianca Longpré alias Mère ordinaire viendra faire rire et danser le 18 mai. Ce sera ensuite au tour du duo des Sœurs Boulay de présenter son plus récent spectacle le 21 septembre. Les billets pour ces deux spectacles sont présentement en vente. Il s'agit d'une belle opportunité pour encourager le rayonnement culturel à Saint-Jean-de-Matha!

La sécurité des citoyens continue d'être une priorité pour le conseil municipal, et notre équipe travaille d'arrache-pied pour maintenir un réseau routier sécuritaire et bien entretenu. Nous poursuivons également notre engagement envers nos plans d'eau, et procéderons pendant la saison estivale à l'échantillonnage d'un nombre toujours plus grand de lacs. Quant à l'équipe de sécurité incendie, elle suivra dans les prochains mois une formation de sauvetage nautique, toujours dans l'optique de consolider notre plan de sécurité civile.

Finalement, le Marché fermier sera de retour dès le 21 juin, et il aura maintenant lieu au parc Donat-Gadoury. Cette superbe initiative, qui est gérée en totalité par l'organisme Marché fermier Saint-Jean-de-Matha, permettra à tous d'avoir accès encore cette année à une multitude de produits frais et locaux en un seul endroit.

Je vous souhaite une magnifique saison estivale!

Sylvain Roberge
Maire

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

| 17 janvier | 7 février | 6 mars | 3 avril | 1^{er} mai | 5 juin | 3 juillet | 14 août |
| 4 septembre | 2 octobre | 6 novembre | 4 décembre

Les séances du conseil sont ouvertes au public.
Elles ont lieu au centre culturel situé au 86, rue Archambault, à 19 h 30.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RDD – RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Matières acceptées : peinture, vernis, teinture, médicaments, batteries d'auto, piles, pesticides, néons, huiles usées, aérosol, bouteilles de propane, ampoules, etc.

Caserne incendie : 320, rue Sainte-Louise
Le premier samedi du mois entre 9 h et 12 h.

RÉCUPÉRATION DES ARTICLES ÉLECTRONIQUES

1171, route Louis-Cyr (AMC Informatique)
450 886-5252

Merci de déposer les articles dans les contenants en métal à l'extérieur et prévus à cet effet (conteneurs verts).

PERMIS DE BRÛLAGE : 450 886-2513

ÉCOCENTRE

Horaire :

Mercredi : 8 h à 17 h (fermé de 12 h à 13 h)

Samedi : 8 h à 12 h

Les matériaux autorisés sont les suivants : bois, bardeaux, résidus de rénovation, électroménagers, métaux, béton, pneus (des frais de 5 \$ sont applicables pour chaque pneu apporté sur roue).

Adresse : 341, rang Saint-François

Téléphone : 450 886-5586

Nous vous demandons de faire preuve de respect et de courtoisie lors de votre visite à l'écocentre.

Merci de votre collaboration!

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU ET INFORMATION
11 MAI	JOURNÉE DE L'ARBRE ET DU COMPOST (Distribution d'arbres et d'arbuste par le Mouvement Écologique Mathalois)	CENTRE CULTUREL
18-19-20 MAI	VENTES DE GARAGE	-
25 MAI	FÊTE ÉCO-FAMILIALE	PARC DONAT-GADOURY
26 MAI	ATELIER D'ÉVEIL SUR MÉLODIES LUNAIRES *RÉSERVATION OBLIGATOIRE	CENTRE CULTUREL
21 JUIN	DÉBUT DU MARCHÉ FERMIER	PARC DONAT-GADOURY
23 JUIN	FÊTE NATIONALE	PARC DONAT-GADOURY
17 AOÛT	MATHA EN FÊTE	PARC DONAT-GADOURY

Pour nous joindre: 450 886-3867

RÉCEPTION poste 0

info@matha.ca

URBANISME ET ENVIRONNEMENT poste 0

urbanisme@matha.ca

BIBLIOTHÈQUE

450 886-5855

TRAVAUX PUBLICS poste 400

direction.tp@matha.ca

LOISIRS poste 300

loisirs@matha.ca

CASERNE

450 886-2513

Erratum – Avis d'évaluation

La Municipalité tient à aviser les propriétaires d'immeuble qu'une erreur cléricale s'est glissée à la page 2 de l'avis d'évaluation joint avec les comptes de taxes municipales 2024 transmis le 8 février dernier. Au champ « Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle », on aurait dû lire la date du 1^{er} juillet 2022.

Il est important de préciser que la MRC de Matawinie a pris la date de référence de manière conforme à la Loi, soit celle du 1^{er} juillet 2022, et que le rôle d'évaluation déposé est conforme.

Par conséquent, la date de référence au marché est bel et bien celle prévue à l'article 46 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit le 1^{er} juillet 2022.

Il s'agit d'une erreur cléricale de retranscription dans les avis individualisés, laquelle est sans incidence.

Bonification du circuit d'autobus #32 vers Joliette

Bonne nouvelle!

De nouveaux départs d'autobus en partance de Saint-Jean-de-Matha vers Joliette ont été ajoutés en milieu de journée, du lundi au vendredi.

Aussi, profitez dès maintenant du nouvel arrêt à la **porte #1 des Galeries Joliette!**

Il est désormais possible d'aller magasiner aller-retour en autobus grâce à cet ajout.

Pour consulter l'horaire complet du circuit #32:
<https://bit.ly/3vEJpKP>



Pour toute question, composez le 450 756-2785 ou consulter le site web mrcjoliette.qc.ca

— LOISIRS ET CULTURE

À METTRE À VOTRE AGENDA!

AU PARC DONAT-GADOURY
(86, RUE ARCHAMBAULT)

**25
MAI**



**10 H
À 15 H**

Kiosques sur l'environnement

**Activités familiales
en collaboration avec**



**23
JUIN**

LA FÊTE NATIONALE
DU **QUÉBEC**

**DÈS
17 H**

Artiste principal : Éric Masson
Maquillage / Jeux gonflables / Hot-dogs
Cracheurs de feu à 22 h

**17
AOÛT**

**MATHA
EN FÊTE**

**11 H
À 16 H**

Jeux gonflables / Canon à mousse
Et plein d'autres surprises!

**SUIVEZ NOS RÉSEAUX SOCIAUX
POUR TOUS LES DÉTAILS!**

Retour sur les événements et activités de l'hiver



DISCO PATINOIRE - 19 JANVIER

Malgré des températures de 20 degrés sous zéro, plus de 200 patineurs se sont donné rendez-vous sous le préau pour cet événement.

La musique entraînante, le chocolat chaud, sans oublier les queues de castor ont fait le bonheur des petits et grands.

SEMAINE DE RELÂCHE – 4 AU 8 MARS

Le programme de remboursement des frais d'activités pendant la relâche scolaire a fait le bonheur de nombreuses familles mathaloises!

Ce ne sont pas les activités qui manquent dans notre belle région! Jeux d'évasion, paintball, ski, cinéma, spa, glissades sur tube, quilles, lasertag, etc., tous en ont profité grandement.



EXPOSITION SI AUJOURD'HUI POUR DEMAIN – 5 FÉVRIER AU 9 MARS

Avez-vous eu l'occasion de visiter l'exposition immersive de photos sonores *Si aujourd'hui pour demain* à la bibliothèque? Les artistes créateurs Philippe-Emmanuel David et Angèle Courville sont venus discuter de leur processus de création le samedi 17 février. Impossible de rester insensible à leur récit passionnant!

Pour voir ou revoir l'exposition, elle est maintenant disponible pour consultation à la bibliothèque.



Billets en vente dès maintenant!

MÈRE ORDINAIRE

Nouveau spectacle #4

À Saint-Jean-de-Matha



**Samedi
18 mai
19 h 30**

HUMOUR ET PARTY DANS LA MÊME SOIRÉE!

lepointdevente.com/billets/mere-ordinaire-matha

LES SOEURS BOULAY

ÉCHAPPER À LA NUIT - LE DEUXIÈME ACTE



**SAMEDI 21 SEPTEMBRE
20H**

**CENTRE CULTUREL
SAINT-JEAN-DE-MATHA**

[LEPOINTDEVENTE.COM/BILLETS/
SOEURS-BOULAY-MATHA](http://LEPOINTDEVENTE.COM/BILLETS/SOEURS-BOULAY-MATHA)



BILLETS EN VENTE DÈS MAINTENANT!



Atelier d'éveil musical parent-enfant pour les 3 à 6 ans

Dimanche 26 mai

9 h 30 et 10 h 30

Centre culturel (86 rue Archambault)

Chaque duo parent-enfant dispose d'une harpe-lyre et guidé à travers cette expérience musicale, interprète des mélodies lunaires en pinçant les cordes avec les doigts! Tout autant qu'on y reproduit de jolis sons, on s'amuse à stimuler la créativité par le biais de l'improvisation!

Vous serez transporté dans un univers céleste grâce à LUNA la harpe-lyre aux sonorités féériques.

Places limitées! Inscription requise par courriel à culture@matha.ca ou par téléphone au 450 886-3867 poste 106

Organisé par le Centre culturel Desjardins dans le cadre de Petits bonheurs Centre de Lanaudière

FESTIVAL

Petits bonheurs



**Centre culturel
Desjardins**

Programme de contribution financière aux activités de sport, loisirs et culture

Ce programme offre à nos résidents âgés de 17 ans et moins ou de 60 ans et plus un remboursement équivalent à 50 % des coûts d'inscription à des activités sportives, de loisirs ou culturelles pour un maximum de 200 \$ par année par citoyen. Consultez notre site web ou contactez-nous pour connaître les conditions et modalités applicables!

— SENTIERS PÉDESTRES

PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

Carte d'accès citoyenne

Procurez-vous la carte d'accès citoyenne offrant 50 % de rabais sur l'entrée dans l'un des parcs régionaux situés en Matawinie – Lanaudière :

- › Parc régional de la Forêt Ouareau
- › Parc régional des Sept-Chutes
- › Parc régional de la Chute-à-Bull

La carte est gratuite.

Passez à la mairie pour vous la procurer!

L'ABBAYE VAL NOTRE-DAME

15 km de sentiers sont ouverts gratuitement au public du 15 avril au 15 octobre.

abbayevalnotredame.ca

450 886-3845 | 220, chemin de la Montagne-Coupée

PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES

Randonnée pédestre

Gratuit pour les Mathaloises et Mathalois.

Présentez-vous à la réception de la mairie avec une preuve de résidence (pièce d'identité, compte de taxes, Hydro-Québec, etc.) afin d'obtenir un code qui vous permettra d'accéder au parc sans frais.

parcdeschutes.com

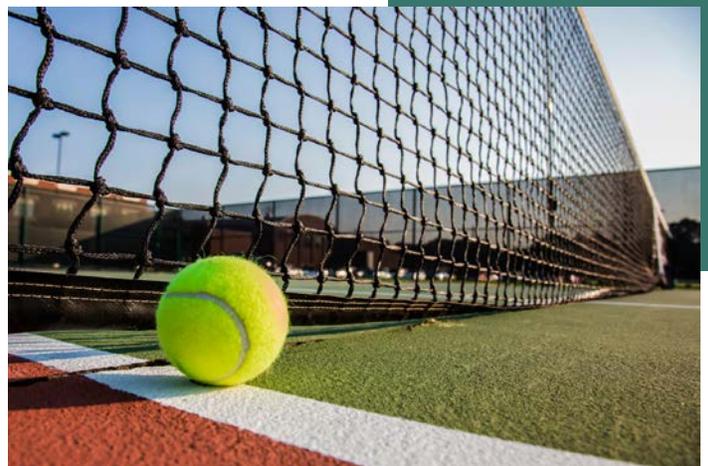


— TENNIS

Deux terrains de tennis situés au parc Donat-Gadoury sont disponibles pour la population.

Pour y avoir accès, procurez-vous une clé à la mairie (65, rue Lessard).

Un dépôt de 50\$ est exigé; celui-ci vous sera remboursé à la remise de la clé.





www.parcdeschutes.com

3 PORTES D'ENTRÉES

Sainte-Béatrix

561 rang des Dalles

Saint-Jean-de-Matha

440 rang Sainte-Louise Ouest

Sainte-Mélanie

60 av. de la Champs Vallon

Ouvert à l'année - Paiement par horodateur

NOUVELLES ACTIVITÉS À DÉCOUVRIR À L'ÉTÉ 2024



**SOIRÉES
D'ASTRONOMIE**



**DESCENTE SUR TUBE
DE 1.3 KM**



**4 KM DE NOUVEAUX
SENTIERS**

PASSE ANNUELLE GRATUITE

pour les citoyens de
Sainte-Béatrix,
Sainte-Mélanie et
Saint-Jean-de-Matha.

Procurez-vous un code
promotionnel à la mairie
et commandez votre
passe annuelle dans
l'onglet "Horaire et tarifs"
du site

www.parcdeschutes.com



— URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En tant que municipalité engagée envers le Jour de la Terre, plusieurs activités de sensibilisation sont prévues sur le territoire!



Mini corvée citoyenne à l'École primaire Bernèche – 3 mai 2024

La Municipalité a soutenu l'école primaire Bernèche dans sa mini corvée citoyenne en offrant une activité-conférence pour sensibiliser les élèves à l'importance de trier les matières résiduelles, à l'école comme à la maison.



La Grande Corvée Citoyenne – 4 mai 2024

Une 6^e édition en bordure de la route 337.

Le comité encourage tous les citoyens à nettoyer une portion de chemin et à nous partager leurs bons coups en photos!

Dès la fonte des neiges, le matériel est disponible en tout temps.

Johnny Martel | 450 916-0742

grandecorveematha@gmail.com



Journée de l'Arbre et du Compost – 11 mai 2024

DE 9 H À 15 H AU CENTRE CULTUREL, 86 RUE ARCHAMBAULT.

Les membres bénévoles du Mouvement Écologique Mathalois vous accueilleront pour la distribution de compost, volume maximal de 65 litres (15 gallons US), sans limite après 13 h 30 et jusqu'à épuisement.

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES INDIGÈNES

(quelques-uns par citoyen, mais sans limite après 13 h 30).



La Fête Éco-familiale – 25 mai 2024

DE 10H À 15H AU CENTRE CULTUREL, 86 RUE ARCHAMBAULT

Cette année, chaque famille mathaloise pourra s'inscrire pour gagner son arbre fruitier! Des formulaires seront disponibles sur place et sur notre site web suivant l'événement*. Pruniers et pommiers, pour une meilleure autonomie alimentaire.

*Des conditions s'appliquent, quantités limitées et une inscription par adresse. Pour plus d'informations sur la Fête Éco-familiale, consultez la p.8



Abri d'auto temporaire



L'hiver est terminé, les bancs de neige ont disparu. C'est maintenant au tour des abris d'auto! Si le vôtre est encore en place, hâtez-vous de le retirer afin d'éviter de recevoir un avis d'infraction.

LE 1^{ER} MAI EST LA DATE BUTOIR À CHAQUE ANNÉE POUR PROCÉDER AU RETRAIT DES ABRIS TEMPORAIRES.

Éviter les infractions

Toute personne qui contrevient à une disposition de la réglementation d'urbanisme commet une infraction.

Avant d'entreprendre des travaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, vous avez pour obligation d'obtenir au préalable, les autorisations nécessaires (permis ou certificat).

Voici une liste, non limitative, de travaux qui requièrent un permis ou un certificat d'autorisation :

- › Nouvelle construction résidentielle;
- › Installation sanitaire;
- › Prélèvement d'eau (lac, rivière, puit);
- › Rénovation d'un bâtiment principal ou secondaire;
- › Construction d'un bâtiment accessoire (garage, cabanon, remise, piscine, serre, etc.)
- › Travaux de déblais et de remblais;
- › Construction, installation ou modification d'une enseigne;
- › Ponceaux et entrée charretière publique;
- › Coupe forestière, abattage d'arbres ou prescription sylvicole;
- › Ouvrage dans la bande de protection riveraine.

Cependant, l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation n'est pas requise pour les menus travaux d'entretien normal d'une construction, pourvu que les fondations, la charpente et les divisions extérieures et/ou intérieures ne soient pas modifiées et que la superficie de plancher ne soit pas augmentée.

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION
OU POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Affichez vos permis



Vous avez obtenu un permis afin d'entreprendre des activités visant à édifier, reconstruire, agrandir ou modifier une construction? Il est obligatoire d'afficher votre permis pendant toute la durée des travaux dans un endroit en vue sur le terrain où les travaux ont lieu.

Conteneurs interdits



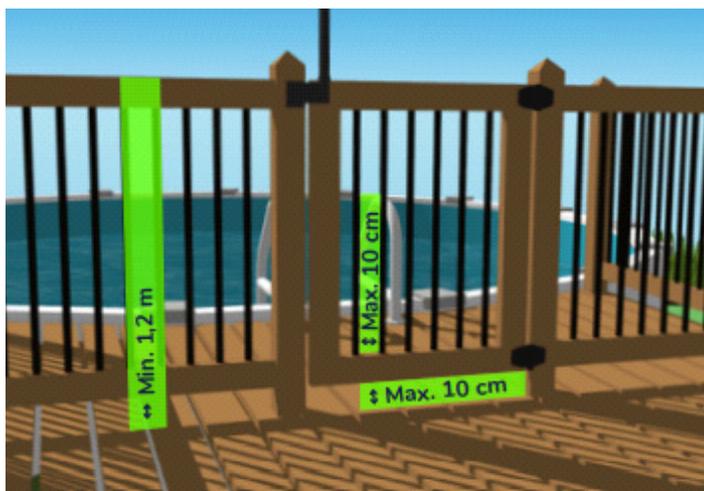
En vertu du règlement de construction #504, « L'emploi de wagons de chemin de fer, de tramway, d'autobus, d'avions, de remorques, de boîte de camions, de conteneur ou autres véhicules ou partie de véhicules de cette nature comme usage principal ou accessoire sur un terrain est prohibé. »

Ventes de garage 18-19-20 mai



Conformité des piscines résidentielles

Hors terre, creusée ou démontable, les piscines constituent un risque pour la santé des enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées. La municipalité est responsable de faire appliquer et à faire respecter le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles adopté en 2010*, d'où la demande de certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement d'une piscine qui contient plus de 60 cm d'eau. Notez que la réglementation s'applique aux spas qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau.



Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- › Avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- › Empêcher le passage d'un objet sphérique d'une dimension de 10 cm de diamètre;
- › Ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.

Une piscine hors terre ou démontable doit soit être :

- › Entourée d'une enceinte selon la hauteur de la paroi;
- › Munie d'une échelle amovible avec portière de sécurité verrouillée;
- › Accessible uniquement via une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte, rattachée ou non à la résidence.

RAPPEL IMPORTANT : 30 septembre 2025

C'est la fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010. Dès le 30 septembre 2025, toutes les piscines au Québec devront respecter le règlement.

La municipalité vous invite à visiter le site web du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, section Sécurité des piscines résidentielles, ou à demander de l'information par téléphone au 450-886- 3867, poste 201.

**JE SÉCURISE
MA PISCINE,
C'EST MA RESPONSABILITÉ**



Installations septiques

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE?

Contactez votre municipalité pour prendre connaissance de votre dossier.

- > À quelle fréquence votre fosse septique doit-elle être vidangée?
- > Votre installation requiert-elle un contrat d'entretien annuel?

SAVIEZ-VOUS QUE...?

L'inspection préachat d'une installation septique est très importante et permet de repérer les signes de défaillance ou de non-conformité? Informez-vous auprès d'experts.

**VIDANGES ET CONTRATS D'ENTRETIEN
N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE VOS
DOCUMENTS À LA MUNICIPALITÉ.**



**FIER PARTICIPANT DU
DÉFI PISSENLITS
2024**



Bandes de protection riveraine



MURET | STABILISATION DE PENTE | REMBLAI | QUAI | ABATTAGE | REVÉGÉTALISATION

Avant tous travaux en rive, informez-vous auprès de la municipalité. Nous saurons vous guider à travers les demandes de permis et certificats requis ainsi que les situations nécessitant une autorisation ministérielle.

Comment limiter les apports en phosphore pour limiter la croissance des cyanobactéries et des espèces exotiques envahissantes :

- › Conserver et reboiser votre bande riveraine en plantant des arbres et arbustes;
- › Utiliser des produits domestiques et nettoyants sans phosphore;
- › Favoriser un entretien naturel des pelouses, sans engrais ni agents chimiques;
- › Entreposer le compost et les cendres de foyer à l'extérieur de la berge afin d'éviter que les eaux de ruissellement les entraînent dans l'eau;
- › Avoir une installation septique conforme au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2022>.

Rappel des consignes d'arrosage

Avec son désir de **préserv**er la **qualité et la quantité de l'eau potable**, la municipalité vous rappelle les heures d'arrosage autorisées pour les citoyens qui sont reliés à l'aqueduc:

ARROSAGE MANUEL

Pour quoi? Jardin, potager, boîte à fleur, jardinière, plate-bande, arbre et arbuste, lavage des véhicules.

Quand : En tout temps lorsque pourvu d'un dispositif à fermeture automatique.

ASPERSEURS AMOVIBLES ET TUYAUX POREUX

Pour quoi? Pelouse, haies, arbres ou autres végétaux.

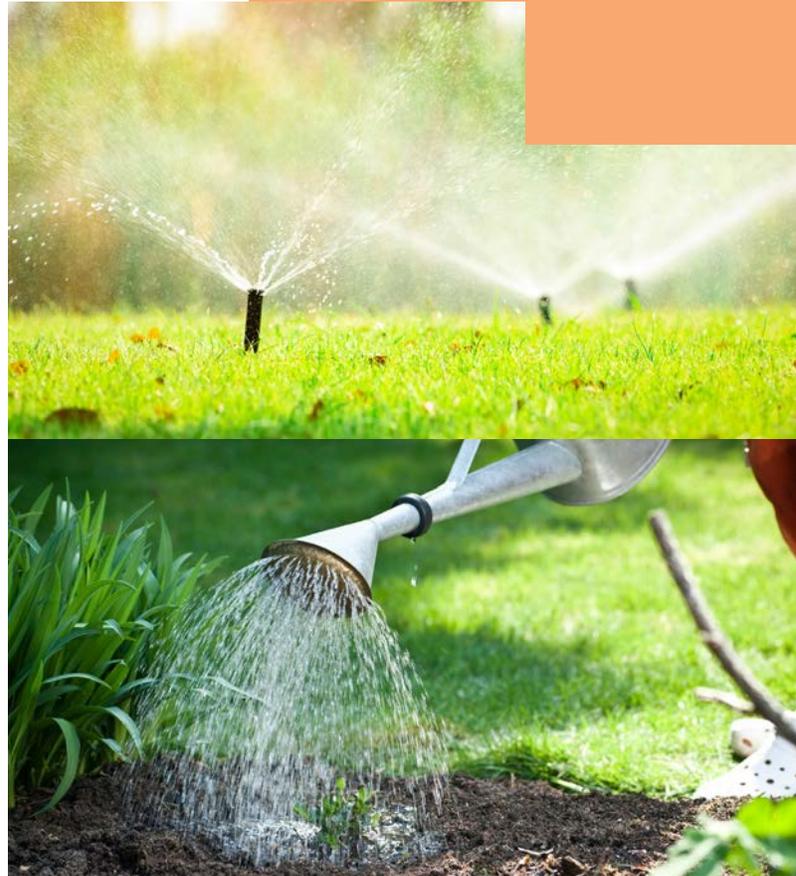
Quand : Uniquement entre 20 h et 23 h selon votre adresse de résidence.

- Les jours de chiffre pair pour une adresse civique paire,
- Les jours de chiffre impair pour une adresse civique impaire.

SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE

(avec conditions à respecter)

Uniquement entre 3 h et 6 h le dimanche, mardi et jeudi.



NOUVEAUTÉ!

PLAGES HORAIRE POUR RENCONTRER LES INSPECTEURS

INSPECTEUR EN URBANISME	INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT
IBRAHIM ÉLIE	ROXANNE GAGNON
Lundi de 13 h à 16 h Jeudi de 9 h à 12 h	Mercredi de 9 h à 12 h Jeudi de 13 h à 16 h

Il est maintenant possible de rencontrer nos inspecteurs sans rendez-vous à la mairie, aux plages horaires ci-dessus (sauf exception). Notez qu'il est toujours possible de les rencontrer à un autre moment de la semaine, en prenant rendez-vous au 450 886-3867 poste 0.

SERVICE INCENDIE



Conseils de prévention en sécurité incendie dans une location de courte durée

(aussi important pour tous les résidents)

1. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET PROVINCIALE

- › Se conformer aux exigences en matière de construction et de sécurité incendie;
- › Maintenir en tout temps son bâtiment en bon état de fonctionnement et de sécurité.

2. AVERTISSEURS DE FUMÉE

- › Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- › Vérifier lors des changements d'heures le fonctionnement des avertisseurs de fumée (2 fois par année);
- › Les changer selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant (aux 10 ans).

3. CONSIGNES DE SÉCURITÉ À AFFICHER À LA VUE DU LOCATAIRE

- › Numéros d'urgence et le code de l'alarme incendie en cas de fausse alerte;
- › Mesures à prendre en cas d'incendie et emplacement et l'utilisation des extincteurs;
- › Point de rassemblement;
- › Règles sur les feux de foyer extérieur et feux d'artifice.

*Avant d'allumer un feu dans le foyer extérieur, vérifier l'indice de feu au sopfeu.qc.ca

4. CHAUFFAGE AU BOIS

- › Confier l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage;
- › Fournir aux locataires les instructions pour disposer des cendres chaudes (contenant métallique muni d'un couvercle).

5. AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

- › Installer au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant ou si vous utilisez des appareils à combustion dans votre immeuble (ex. : cuisinière au gaz, poêle au bois).

6. FEU DE FOYER EXTÉRIEUR (UN SEUL AUTORISÉ PAR BÂTIMENT)

- › Le foyer doit être situé à une distance minimale de trois (3) mètres des limites de la propriété et à une distance minimale de cinq (5) mètres de tout bâtiment. De plus, le foyer ne peut se trouver en cour avant du bâtiment, ni sous un arbre ou toute autre végétation.
- › Le foyer extérieur doit être solide, être fermé sur tous ses côtés d'une hauteur minimale de quarante (40) cm, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'au plus 1 cm². Il doit être conçu afin d'éviter l'émission d'escarbilles et d'étincelles, il est préférable d'avoir un pare-étincelles au-dessus de son foyer. Le foyer ne doit pas avoir un diamètre plus grand qu'un mètre et demi (1,5 m).
- › Il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles même pour les récupérer en partie, sauf s'il s'agit de branches, d'arbres et de feuilles mortes.

7. TIRS DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Une autorisation du Service sécurité incendie doit obligatoirement être obtenue avant l'utilisation de pièces pyrotechniques.

- 1) Une demande d'autorisation doit être déposée par écrit au Service sécurité incendie au moins quatorze (14) jours avant la date fixée pour l'utilisation de pièces pyrotechniques, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.
- 2) Conditions à respecter :
 - a) Dégagement de 30 m avec l'aire de lancement et tout bâtiment ou boisé;
 - b) Disponibilité d'un extincteur portatif avec une cote minimale de 4A60BC;
 - c) Ne pas procéder à la mise à feu si les vents sont susceptibles de faire tomber des matières pyrotechniques sur les terrains adjacents.
- 3) Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu de pièces pyrotechniques ne libère pas la personne qui l'a obtenu de sa responsabilité dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé.



À cette période de l'année, malgré le temps frais et les sols encore humides, le risque d'incendie est souvent très élevé. Le combustible au sol est composé d'herbes fanées, de feuilles mortes et de broussailles sèches, qui sont hautement inflammables. Il suffit de quelques heures d'ensoleillement et d'un peu de vent pour que la végétation morte s'assèche rapidement et que le niveau du danger d'incendie grimpe de façon substantielle. Un feu peut alors se propager sur une bonne distance et menacer la forêt de même que les bâtiments à proximité.

Restez vigilants et prudents!

JEAN-FRANÇOIS BRUNEAU
Directeur du Service de sécurité incendie

BIBLIOTHÈQUE

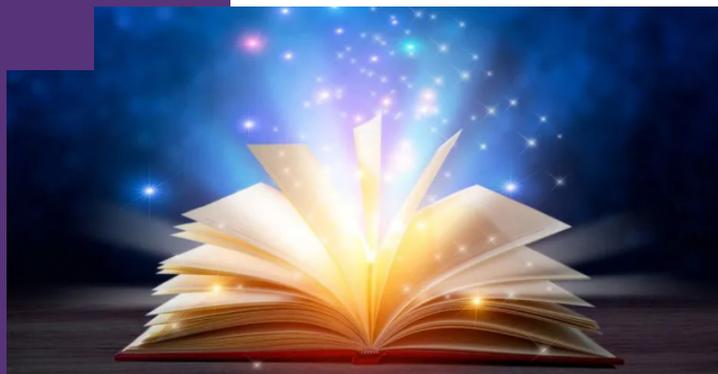


De nouveaux livres à la bibliothèque!

Vous êtes curieux et vous vous posez mille et une questions? Votre bibliothèque a de quoi étancher votre soif de connaissance avec ses documentaires. Vous préférez vous évader dans une autre époque ou un univers parallèle et vivre des aventures étonnantes? Votre bibliothèque regorge également de romans pour tous les goûts.

Nous avons une grande diversité de documents pour adultes, enfants et adolescents.

Tout récemment, nous avons reçu 1120 livres en provenance du Réseau BIBLIO. Venez les découvrir à votre bibliothèque municipale! Et si nous n'avons pas le livre que vous cherchez, il est facile de faire une demande de prêt entre bibliothèques. Vous avez ainsi accès à des centaines de milliers de livres.



Carte accès-musée

Les abonnés peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants).

En bonifiant ainsi l'offre culturelle, les familles de notre municipalité pourront faire de nouvelles découvertes, le tout sans contrainte budgétaire.

Pour connaître la liste des musées participants, visitez le site : familletoutinclus.ca ou informez-vous à la bibliothèque.



HEURES D'OUVERTURE

| Lundi et vendredi : 18 h à 20 h | Mardi, jeudi et dimanche : Fermé |
| Mercredi et samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h |

81, rue Sainte-Louise | 450 886-5855 | biblio047@reseaubibliocqlm.qc.ca

 Suivez-nous sur Facebook pour être à l'affût de nos activités!

— ORGANISMES



*Centre
Au Coeur des Femmes*

■ Pour nous joindre

60 rue Archambault
Saint-Jean-de-Matha
450-886-9171
centraucoeurdesfemmes@gmail.com

CONNAISSANCE ET ESTIME DE SOI

HARMONIE AVEC SOI

Les 5 Mercredis de mai à 13 h 30

Mariette, Yogini viens partager différentes techniques et exercices pour se centrer, se détendre et être en plus grande harmonie.

EXPLORATION INTUITIVE

Lundi 10 juin à 13 h 30

Observons ce qui se passe pendant ce moment d'exploration artistique.

POUR LA DIVERSITÉ CORPORELLE

Lundi 6 mai à 13 h 30

Cette activité vise à développer une relation plus positive avec la nourriture et notre corps.

INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES
POUR TOUTES
LES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS DIVERSES

COURT-MÉTRAGE "APRÈS COUPS"

**Lundi le 13 mai à 19 h 30 dans
l'organisme Au Coeur du Village**

Présentation de ce court-métrage mettant en lumière la force des femmes de ce groupe de partage en hébergement pour victimes de violence conjugale. Activité en collaboration avec La Traverse et l'ONF.

LA CORVÉE DE LA COUR

Mardi 14 mai (16 mai si pluie) de 9 h 30 à 15 h 30

On prépare notre bel espace extérieur par du jardinage, teinture et nettoyage. Dîner fourni!

LADIES NIGHTS

Mercredi 15 mai : On en apprend sur les BUDGETS avec Andréanne de l'ACEF.

Lundi 17 juin : Fabrication de produits savon à vaisselle écologique et fait maison.

BRIN DE LAINE ET BRIN DE JASETTE

Lundi 27 mai à 13 h 30

Ce n'est pas un cours, mais c'est un beau moment pour tricoter et se faire une jasette.

SUITE DU SEMIS AU JARDIN

Mercredi 5 juin à 13 h 30

Donnons une place de choix à nos semis qui ont profité dans le jardin et préparons la suite.

COMPTOIRS VESTIMENTAIRES

Jeudi 6 juin 9 h à 16 h

Une tournée de comptoirs de la région entre femmes.

SAVON LESSIVE ÉCOLOGIQUE

Lundi 17 juin à 13 h 30

Fabriquons du savon à lessive maison soucieux de notre planète. Deux méthodes différentes.



NOTRE HORAIRE

Accueil en personne : Lundi au jeudi: 13 h à 16 h

Accueil téléphonique: Lundi au jeudi: 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Au Parc Donat-Gadoury!

L'alimentation locale vous intéresse
DEVENEZ BÉNÉVOLES AU MARCHÉ
 Contactez-nous sur Facebook
 (Marché fermier Matha)

Marché Fermier

Saint-Jean-de-Matha

Tous les
vendredis de 15h à 18h
 au parc Donat-Gadoury (86 rue Archambault)

DU 21 JUIN AU 13 SEPTEMBRE ET LA FÊTE DES RÉCOLTES LE 27 SEPTEMBRE



la
 petite
 prairie

QUELQUES-UNS DE
 VOS PRODUCTEURS
 LOCAUX

■ Une deuxième saison pour la Forêt nourricière Matha!

Saviez-vous qu'il y a une forêt nourricière à Saint-Jean-de-Matha? Inaugurée en septembre 2023 au 320, rue Édouard, la FNM est destinée à tous les Mathalois et Mathaloises.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT NOURRICIÈRE?

Il s'agit un site aménagé par l'humain à la manière d'une forêt, en s'appuyant sur les principes de la permaculture. On y retrouve une variété de plantes comestibles, vivaces et adaptées à notre climat.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2023 À LA FNM?

Une centaine de végétaux comestibles, médicinaux et/ou mellifères ont été plantés, notamment des arbres fruitiers, des arbustes et des herbacés. Pommiers, pruniers, cerisiers, framboisiers côtoient des arbustes moins connus comme l'argousier, l'amélanchier, le pimbina.

Le comité citoyens FNM a eu la chance de travailler avec les enfants du Centre d'apprentissage libre en forêt Arborescence qui étaient présents à la toute première plantation, ainsi que les élèves de maternelle de l'école Bernèche qui ont participé à la plantation des bleuetiers, et les jeunes du Carrefour jeunesse-emploi Matawinie qui ont mis la main à la pâte tout au long de l'été. Nous les en remercions chaleureusement!

Les bénévoles ont construit une arche pour faire grimper des kiwis, et deux pergolas pour les vignes à raisins. Le terrain prend fière allure! Deux bacs accueilleront des boutures en vue de les partager avec les citoyens et citoyennes.

Ce projet est porté par un comité citoyen, dont les membres ont pu profiter de formations tout au long de l'année grâce au soutien du Centre d'action bénévole communautaire Matawinie (CABCM).



QU'EST-CE QUI S'EN VIENT EN 2024?

La municipalité installera des tables à pique-nique pour rendre les lieux encore plus accueillants, et des panneaux d'interprétation viendront aussi s'ajouter. Vous êtes invités à venir y faire un tour et une cueillette, quand les fruits seront sortis! Une autre plantation est prévue à la fin mai-début juin, selon les conditions météo. Restez à l'affût en vous abonnant à notre page Facebook : [Forêt nourricière Matha](#). Vous avez envie de vous impliquer? Écrivez-nous sur Messenger ou à fn.matha@gmail.com; nous sommes toujours heureux de voir de nouveaux visages!

Un grand merci au Centre d'Action Bénévole Communautaire Matawinie et à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha pour leur soutien.



RECRUTEMENT

Chanter vous démange? Alors venez rejoindre les rangs de nos enthousiastes choristes! Le Chœur de Matha est toujours prêt à accueillir de nouvelles voix! Contactez **Jacques Lachapelle (514 781-4906)** ou **Catherine Torre : (514 961-2967)** pour tout renseignement.
www.choeurdematha.com

Les cuisines
collectives



de Matha

Vous êtes invités à notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

7 juin 2024

Chez Cuisine Poirier

Pour plus de détails:

cuisinesdematha.com

Nous offrons maintenant des ateliers/sessions de cuisine le samedi et le dimanche.

Pour plus de détails:

cuisinesdematha.com

NOUS JOINDRE

170, rue Sainte-Louise, Saint-Jean-de-Matha

Téléphone : 450 886-1944

Courriel : cuisinesdematha@gmail.com

cuisinesdematha.com

Concert de fin d'année du Chœur de Matha

Le Chœur de Matha, un ensemble vocal au répertoire composé de chansons populaires francophones, vous invite à son concert estival sous le thème de l'eau, le samedi 25 mai prochain à 19 h 30 au centre culturel de Saint-Jean-de-Matha.

Fidèle à lui-même, le Chœur de Matha composé de ses 29 choristes interprétera des chansons qui vous feront naviguer sur les océans du monde à travers des mélodies parfois calmes, parfois endiablées, un concert toujours dirigé de main de maître par Jacques Lachapelle, notre bien-aimé et talentueux chef de chœur.

Sophie Lavoie, notre fidèle pianiste, ainsi que Marthe Beaudoin, violoniste de talent, accompagneront le chœur.

Les billets d'entrée sont au coût unique de 20 \$ (taxes incluses) et c'est gratuit pour les enfants de 6 ans et moins. Vous pouvez acheter des billets par virement Interac à l'adresse courriel choeurmatha@gmail.com (nous contacter pour la réponse) ou par l'entremise d'un choriste. Les billets seront disponibles sous enveloppe à la porte au nom de la personne qui aura acheté le ou les billets.

LE Chœur de Matha
PRÉSENTE SON CONCERT DE FIN D'ANNÉE

Le goût de l'eau

Le samedi
Le 25 mai 2024
à 19h30

AU CENTRE CULTUREL
DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
86, RUE ARCHAMBAULT, JOK 2SO

Billets

TARIF GÉNÉRAL DE 20\$
GRATUIT POUR LES
ENFANTS DE 6 ANS
ET MOINS

Informations et achats des billets
514-961-2967

POUR TOUTE INFORMATION
OU L'ACHAT DE BILLETS,
TÉLÉPHONEZ AU 514 961-2967.
VOUS POUVEZ ÉGALEMENT
CONSULTER NOTRE SITE WEB :
WWW.CHOEURDEMATHA.COM



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NOIR
ET DE LA RIVIÈRE NOIRE

L'APELNRN et le lac Noir



L'Association pour la protection de l'environnement du lac Noir et de la rivière Noire (APELNRN) œuvre depuis 1975 à la surveillance des plans d'eau du lac Noir de la rivière Noire, et à leur protection notamment en proposant des codes d'éthique nautique et riverain appropriés afin de sensibiliser les usagers du lac Noir et de la rivière Noire à l'importance de préserver la qualité de l'eau et d'en protéger les rives.

D'une superficie de 244 hectares ou 2,44 km², le lac Noir s'allonge du nord au sud sur une distance de 3,2 km et s'élargit d'est en ouest sur un maximum de 1,4 km.

Avant de se jeter dans la rivière l'Assomption à la hauteur des chutes Monte-à-peine, la rivière Noire s'élargit grandement pour former le lac Noir qui se trouve dans les municipalités de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Damien. Sainte-Émélie-de-l'Énergie, quant à elle, peut aisément y accéder par la rivière Noire.

Le lac Noir est le dernier et le plus grand lac du sous-bassin versant de la rivière Noire. Plus de 180 lacs et plans d'eau sont situés en amont pour alimenter la rivière Noire. C'est donc beaucoup d'eau qui coule des montagnes du Nord et dont les feuillus lui donnent cette couleur foncée lorsque ceux-ci perdent leurs feuilles dans la rivière, un peu comme un sachet de thé colore une tasse d'eau.

Le lac Noir est aussi un lac navigable pour le plus grand plaisir des plaisanciers! Il faut donc en faire un bon usage et tenter d'éviter de surcharger sa capacité portante pour ne pas mettre sa santé en danger. Un code de conduite appelé « code nautique » encourage les plaisanciers à avoir un comportement approprié sur le plan d'eau. Concilier environnement et navigation responsable, c'est avoir du PLAISIR SANS DÉTRUIRE !



Chevaliers de Colomb Conseil 7661

ÉVÉNEMENTS À VENIR

DÉJEUNER DE LA FÊTE DES MÈRES

Dimanche 12 mai à 11h

Au centre culturel (86, rue Archambault)

Contribution volontaire

ASSEMBLÉ GÉNÉRALE DES CHEVALIERS DE COLOMB 7661

Mardi 21 mai, élections à 19 h 30

Au centre culturel (86, rue Archambault)

Bienvenue à tous!

CROIX DE CHEMIN

Tous les mercredis de mai

Pour information: 450 886-2686

BÉNÉDICTION DES MOTOCYCLISTES

Dimanche 2 juin à 10h30

À l'Église de Saint-Jean-de-Matha

Suivi d'un rassemblement amical avec casse-croûte et rafraîchissements au centre culturel (86 rue Archambault).

Pour information : Daniel Perron, 450 898-9446

PREMIER TOURNOI DE POCHE (BABETTE)

Samedi 8 juin

Pour information : Ken Archambault, 450 365-4882

COLLECTES DE SANG

17 juin et 13 septembre

Au centre culturel (86, rue Archambault)

Pour information: Manon Lambert, 450 271-9231



POUR NOUS CONTACTER :
450 803-3384 OU CHEVALIERSDECOLOMB7661@GMAIL.COM

L'Association des villégiateurs du Lac Berthier se dote d'un code de conduite

L'Association des villégiateurs du lac Berthier s'est dotée au cours des derniers mois d'un code de conduite. Ce dernier se veut un outil de sensibilisation, de mobilisation et d'harmonisation des usages. Le code de conduite mis de l'avant a pour objectifs :

- › de favoriser le vivre-ensemble et le bon voisinage;
- › d'encourager la protection de l'environnement de notre lac;
- › de favoriser la sécurité des personnes utilisatrices du lac sur le territoire de la Municipalité.

On retrouve dans ce code de conduite une liste de pratiques responsables, pouvant, à l'occasion, s'avérer des obligations légales. En tout temps, les lois gouvernementales et les règlements municipaux en vigueur priment sur ce code de conduite.

Vous allez être parents? Venez vous préparer avec nous!

RENCONTRES PRÉNATALES



*Données par des
accompagnantes à la
naissance*

*En collaboration
avec le CISSS
Lanaudière*

*40\$ pour 6 rencontres
7\$ carte de membre*

À St-Jean de Matha,
Les samedis matins du 6 avril au 11 mai
Les jeudis soirs du 16 mai au 20 juin

Inscriptions: 450-886-0458 accueil@defifamillematawinie.org



Marché des petits entrepreneurs de Saint-Jean-de- Matha

le 1er juin

AU CENTRE CULTUREL
DE 10H À 15H

Les inscriptions sont maintenant ouvertes!

**Les enfants âgés de 5 à 17 ans qui
souhaitent se joindre au marché sont les
bienvenus!**

petitsentrepreneurs.ca



**Une table est fournie aux
participants**



**La présence d'un adulte est
requis**



Des frais de 10\$ sont exigés



LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS

